



## EDITORIAL

### LE RETOUR DES SPÉCULATEURS

Tous les indicateurs économiques sont au beau fixe et l'euphorie actuelle permet aux spéculateurs – une espèce qu'on avait cru en voie de disparition – de refaire surface. Et, au lieu de montrer l'exemple, certaines autorités communales se comportent comme de petits potentats siciliens en bafouant elles-mêmes les lois en vigueur.

Les événements de Romont ou de Môtier montrent à l'évidence que les règles pénales du droit des constructions sont insuffisantes et qu'il convient de revoir à la hausse le barème des peines en cas de destruction de biens culturels par exemple. Il serait ainsi équitable qu'une démolition illégale entraîne une interdiction de construire ou la confiscation de la parcelle par les pouvoirs publics.

Il serait aussi normal que les colossaux bénéfices qui se réalisent lors de la mise en zone à bâtir de terrains agricoles (les terrains de Cormanon-Est à Villars-sur-Glâne par exemple) soient frappés d'un impôt sur les plus-values immobilières.

Les pressions sur notre environnement, construit et naturel, sont énormes et

celui-ci ne cesse de se dégrader, non seulement en milieu urbain mais dans les campagnes également. L'anarchie et la pléthore de centre commerciaux qui poussent comme des champignons dans le Grand Fribourg nous sautent aux yeux. Il y aura de quoi couvrir les besoins de 150'000 habitants alors que l'agglomération n'en compte que la moitié. Certaines sociétés ne choisissent pas seulement Fribourg pour son potentiel économique mais tout simplement par ce qu'on peut y faire ce qu'on veut ou presque!

Sur la base des données de l'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse, le canton de Fribourg est celui pour lequel la proportion des sites d'importance nationale est la plus faible. Comment s'en étonner face à de telles situations?

Avec la révision de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions, l'occasion se présente de rétablir l'autorité de l'Etat. Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil auront-ils le courage d'assumer leur responsabilité?

Jean-Luc Rime,  
président de Pro Fribourg

### LA TOUR-DE-TRÈME LA CHAPELLE SAINT BÉTON

**L**e chantier de la H 189, la route de contournement de Bulle et La Tour-de-Trême affiche une belle santé dont les bulletins sont diffusés sur la toile et relayés par la presse régionale. On se congratule, on se félicite. Et tout ça pour annoncer des travaux achevés dans des délais prévus (2009). Sur sa butte, la chapelle de la Motta se morfond avec une vue imprenable sur un circuit automobile et un mur anti-bruit à qui il ne manque plus que des vitraux.

Page 3 >



La Tour-de-Trême, chapelle de la Motta ou chapelle Saint Béton?

## ROMONT CHERCHEZ L'ERREUR

Adrien Page



Romont, Belle-Croix, la maison aujourd'hui démolie

**R**omont et la préfecture de la Glâne se sont récemment offert un feuilleton sans grand suspense. En deux ans et aux mépris des lois et du bon sens, des spéculateurs locaux sont parvenus à leur fin et à moindre coût. Pendant ce temps, les autorités locales fermaient les yeux et se renvoyaient la balle. Retour sur une démolition scandaleuse en ville de Romont.

**Août 2004.** Une demande de permis pour la démolition d'un bâtiment à l'impasse de la Belle-Croix, à Romont, est mise à l'enquête publique. La Société fribourgeoise d'art public (Heimatschutz) dépose une opposition. Le Conseil communal, qui a mis le bâtiment sous protection lors de la révision de son plan d'aménagement local, émet malgré tout un préavis favorable.

**Septembre 2004.** La Commission des biens culturels relève que le bâtiment est protégé par le plan d'aménagement local (au sens de la loi sur la protection des biens culturels) et qu'il est situé dans un site d'importance nationale selon l'Inventaire des sites construits à protéger en Suisse. Ni l'état de conservation de la maison, ni un intérêt public prépondérant ne justifient une démolition. S'en suit un préavis défavorable.

**Octobre 2004.** Le Service cantonal des constructions et de l'aménagement emboîte le pas de la Commission des biens culturels. Nouveau préavis défavorable.

**En avril 2006,** le préfet de la Glâne délivre le permis de démolir, une année et demie plus tard, invoquant la sécurité

et les conséquences financières disproportionnées pour le propriétaire d'une remise en état du bâtiment compte tenu du très mauvais état de conservation de la construction.

**Avril 2006.** Réaction du Service des biens culturels. Il sollicite l'expertise d'un ingénieur dont la conclusion aboutit à la constatation suivante: la structure du bâtiment est intègre et saine. S'en suit le dépôt d'un recours contre la décision du préfet de la Glâne auprès du Tribunal administratif. L'information est communiquée par courrier aux propriétaires avec copies aux autorités communales et préfectorales leur rappelant l'effet suspensif du recours: aucun travail ne doit être entrepris avant que la décision du Tribunal administratif ne soit rendue.

**Premier juin 2006.** Les propriétaires, au mépris du Tribunal administratif, laissent l'armée dynamiter le bâtiment sous les yeux des autorités romontoises et glânoises.

**Automne 2006.** Le préfet de la Gruyère, appelé à statuer sur la démolition illégale, suite au désistement compréhensible du préfet de la Glâne, n'inflige qu'une amende de 8000 francs à chacun des deux propriétaires, bien que selon la loi une amende de 30'000 francs aurait pu être ordonnée!!!

**Happy end.** L'intervention de l'armée aura permis à quelques malins de réaliser des économies sensibles sur la démolition d'un bâtiment de surcroît protégé. Les propriétaires possèdent désormais un terrain de 2300 m<sup>2</sup>, libre de toute

## OPPOSITION



### BULLE, PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE VILLE

Sur le fond, Pro Fribourg déplore que ce projet mis à l'enquête publique (jusqu'au 29 octobre 2006) ne respecte pas le caractère historique des lieux. Le pavage du centre ville de Bulle a été mis en place progressivement et il forge l'identité de la ville depuis le premier quart du 20<sup>e</sup> siècle. Ce caractère ne peut être évacué pour de simples raisons économiques et ce d'autant plus que le Règlement communal d'urbanisme prévoit que «le caractère urbanistique et architectural des éléments qui le composent doit être sauvegardé». Paradoxalement, un pavage est prévu sous les tilleuls de la rue de la Promenade alors, qu'au début du 20<sup>e</sup> siècle, elle formait un mail gravillonné composé de trois rangées d'arbres serrées.

Les autorités bulloises n'ont pas respecté leurs engagements en abandonnant le principe de la zone de rencontre (priorité aux piétons) au profit d'une zone 30 km/h (priorité aux automobilistes) qui engendre de l'insécurité pour les piétons.

L'aménagement malheureux d'un parking de 52 places (rue de la Poterne) est inacceptable. Ces places de parc entraveront la mise en valeur d'un tronçon du rempart historique (objets de mesure de protection). Ce secteur devrait être développé au travers d'un plan d'îlot, dès lors l'aménagement de ce parking n'est pas conforme au PAZ.

Pro Fribourg s'oppose à ce projet de réaménagement du centre ville de Bulle qui ressemble plus à un plan de gestion du stationnement qu'à un projet urbanistique. Le projet doit être étudié et adapté sur la base d'une étude historique approfondie.

construction au centre ville de Romont, négociable sans doute à plus 100 francs le mètre carré. Soit, au bas mot, quelque 300'000 francs, un montant vingt fois supérieur à l'amende infligée.

**Quelques mois plus tôt, en février 2006, la commune du Haut-Vully a démoli un bâtiment protégé dans le centre historique du village de Môtier (autre site d'importance nationale), dès réception du permis délivré par le préfet du Lac, sans attendre le délai de recours. Ainsi le conseil communal rendait sans objet le recours déposé par la Direction de l'instruction publique auprès du Tribunal administratif. À notre connaissance, le comportement illégal du conseil communal du Haut-Vully n'a toujours pas été sanctionné, à supposer qu'il le soit un jour! ■**

## LA TOUR-DE-TRÊME LA CHAPELLE SAINT BÉTON

Patrick Rudaz

► En septembre 2000, *Pro Fribourg* (N° 128) s'inquiétait déjà pour cette chapelle baroque située à la sortie de La Tour-de-Trême en direction d'Epagny et annonçait que le site serait complètement bouleversé, dénaturé par le passage à raz de la H 189. Et il en est ainsi. Là, entre le bois de Sautau et la route cantonale, (sans oublier la voie ferrée) persistait un point fort du paysage. Une visite sur les lieux suffit à estimer l'ampleur des dégâts. Et ce n'est pas l'adjonction dans un futur proche d'une passerelle enjamant la route qui masquera cette saignée à un jet de missel du chevet.

### La symbolique du mur

Comble du bon goût, le mur de soutènement anti-bruit à l'esthétique toute militaire avec ses meurtrières. Attention, n'allez pas croire au mauvais hasard d'une bétonneuse ou à une restriction financière. Les auteurs du projet avouent fièrement leur forfait: «Il ne s'agit pas d'un simple mur de soutènement, il constitue un signe pour l'automobiliste lui

indiquant qu'il traverse un lieu particulier. Le traitement architectural de ce mur a fait l'objet d'une étude particulière.» Pas un mot sur l'emplacement du crucifix!

*La Gruyère* (9 mai 2006) visitait le chantier de la H 189 et annonçait en cicérone que «l'esplanade de la chapelle sera pour sa part remise en valeur.» Il faudra être imaginaire. Ce ne sont pas quelques haies de charme qui suffiront à panser ces plaies. À moins d'un miracle!

La chapelle de la Motta a été construite par les paroissiens de La Tour-de-Trême après la grande peste de 1635 et pour rendre grâce à Dieu de les avoir épargnés. Plus de 350 ans plus tard, l'édifice religieux et son site exceptionnel n'échapperont pas à Sainte voiture et à Saint Béton. Reste à savoir s'il ne faut pas remplacer l'eau bénite par du super ... sans plomb. ■



## OPPOSITION



FRIBOURG, PARKING DE LA GRENETTE

### UN PROJET PEU RÉVERSIBLE

Pro Fribourg maintient son opposition à l'agrandissement du parking de la Grenette (une demande de dérogation pour une cession de terrain par la ville de Fribourg). En séance de conciliation, aucune garantie suffisante n'a été donnée quant à la réversibilité du projet (mise à l'étude de sa démolition au terme de 30 ans). Et pourtant cette réversibilité est une condition indispensable pour l'obtention d'un permis de construire dans ce site d'importance nationale et à ce jour inconstructible, zone forestière et de protection du paysage.

La commission cantonale des biens culturels et la commission fédérale des monuments historiques ont lié cet agrandissement à une mise en valeur des places et rues du quartier du Bourg. Le parking doit être réalisé simultanément à l'aménagement du secteur.

Pro Fribourg demande à la ville de Fribourg pour la mise en zone constructible un plan offrant des garanties quant à la réversibilité du projet, aux qualités architecturales de la construction, à la mise en valeur des espaces publics du Bourg, à l'aménagement des places et rues piétonnes.

Un mur réfléchi pour un effet insensé!

## GRUYÈRE

### LE PARC NATUREL GRUYÈRE – PAYS-D'ENHAUT PREND SON ENVOL

Pierre Pallais

Fondée en février 2006, l'Association PNR Gruyère – Pays-d'Enhaut qui réunit les communes de Charmey, Château-d'Oex, Haut-Intyamont et Rossinière entre désormais dans une phase de réalisation de son projet.

Le Seco (secrétariat fédéral à l'économie) a confirmé en juin dernier son apport au financement, soit 360'000 francs sur un budget global de 895'000 francs. Cela permet aux communes avec les aides cantonales prévues et divers partenaires locaux d'envisager sereinement l'avenir de leur futur parc naturel régional. En décembre, les assemblées communales devraient entériner cette phase du projet (2006-2008), une étape importante vers la création d'un PNR.

Les chambres fédérales, réunies à Flims, ont mis cet automne un point final au feuilleton de la révision de la loi sur la protection de la nature, loi qui introduit le concept même de PNR ainsi que son financement par la Confédération et les cantons. Après l'obtention du label parc,

le projet gruérien (2009) devrait désormais avoir les coudées franches. Les législatifs communaux se prononceront sur l'idée-même d'un PNR. Récemment, le député Jean-Pierre Galley a déposé au Grand Conseil fribourgeois une motion demandant au canton de soutenir la création de PNR comme le prévoit la nouvelle loi fédérale. Dans le canton de Vaud, le député Philippe Randin a agi de même, un bel exemple de collaboration intercantonale.

### Projets concrets

Le projet de parc naturel régional peut aujourd'hui envisager une phase de réalisations concrètes qui l'amèneront à sa labellisation. D'ici à 2008, diverses actions seront entreprises dans une volonté assumée de mise en valeur du patrimoine paysager. Restauration de murs en pierres sèches, plantation d'arbres fruitiers hautes tiges, extensions des réseaux écologiques, création d'une association des agriculteurs du parc sont quelques exemples des mesures mises en œuvre prochainement.

Le projet emblématique est sans aucun doute lié au tourisme: création d'un tour du parc, de réseaux de sentiers historiques autour de la civilisation du gruyère. Il permettra une mise en synergie des milieux touristiques et agricoles ainsi que des démarches d'éducation aux milieux environnementaux auprès des écoles primaires des quatre communes. L'objectif principal demeure la création d'une plus value tant économique que naturelle. ■



20 mai 2006, à l'occasion de la journée internationale des parcs, visite de Lessoc, site d'importance nationale, et sa fontaine couverte.

## COUP DE GUEULE



## LA RECHERCHE SUPERFLUE?

Gérard Bourgarel

Chercher hors des sentiers battus, c'est s'exposer à rebuffades. Aussi sommes-nous fiers de ce cahier consacré au photographe «inconnu» Pierre Joseph Rossier, en raison même des obstacles rencontrés et finalement surmontés. C'est la galère d'obtenir pour un projet hors normes un soutien financier.

Autant étions-nous proches des chercheurs en Angleterre, en France et au Japon dans une communauté d'intérêt et d'enthousiasme; autant la Berne fédérale et sa bureaucratie culturelle s'est avérée inaccessible, à des années-lumière.

Une seule aide parcimonieuse nous a contraints à restreindre l'ampleur de notre projet et à renoncer à publier un livre. Pour cela, nous nous étions bien naïvement adressés à l'Office fédéral de la culture, portés par l'idée que la découverte du rôle de Rossier pouvait être utilisée dans notre promotion culturelle et touristique au Japon. Nous avons présenté un dossier dans les formes avec DVD. En pure perte!

Nous avons certes reçu une réponse fort polie, mais c'était une fin de non-recevoir. Quel était ce photographe inconnu au bataillon et, de surcroît, Fribourgeois? À suivre leurs recommandations, cela nous aurait retardés d'une année. Autant renoncer à un tel frein.

Notre mésaventure n'est pas un cas isolé: la médiathèque de la Bibliothèque Cantonale et Universitaire n'a pas reçu non plus de soutien de la Confédération pour la mise en valeur du fonds Mülhauser, père et fils, dont l'œuvre s'étend largement hors du canton avec des reportages majeurs sur la Grande-Dixence, par exemple.

Du côté de Fribourg, on se repose sur une Loterie Romande providentielle, en se fiant à ses coups d'arrosoir sélectifs, faisant ainsi l'économie d'une politique culturelle favorisant la recherche et la création.

Promis, juré, on reviendra sur le sujet!

## ANNIVERSAIRE

## EMMAÛS EN FÊTE ET EN RÉFLEXION

Gérard Bourgarel

Emmaüs Suisse, bien présente à Fribourg, a célébré son demi-siècle sans triomphalisme. Elle est partenaire d'une action qui s'est étendue aux cinq continents et qui n'a pas de fin.

J'ai connu l'Abbé Pierre à Londres en 1952, alors qu'il rendait visite à un ami, le Père Le Creurer en charge de la paroisse catholique française. Son témoignage direct, lourd de la souffrance des autres, de ces hommes sans voix dont il s'était fait le porte-parole, fut pour moi une de ces rencontres qui marquent une existence.

Quand deux ans plus tard, il lança sur les ondes son «appel au secours», ce fut pour mon petit cercle d'amis genevois l'occasion d'y «aller voir» et de travailler dans une communauté à Pontault-Combault dans la région parisienne. Au retour, ce fut le point de départ d'un groupe d'«Amis de l'Abbé Pierre» hors cadre et hors institutions, avec l'ouverture de chantiers de volontaires dans la région lyonnaise, encadrés par le Service civil international.

Une période de grands froids nous fit découvrir à Genève même, l'existence souterraine de plus de 200 sans-abris, d'où la création dans l'urgence et l'improvisation de centres d'accueil débouchant sur une première communauté Emmaüs, un campement à la Queue d'Arve. Des amis d'alors, bien peu survivent, mais le symbole, l'initiateur, l'Abbé Pierre, est toujours là, toujours aussi dérangeant, nous interpellant jusqu'à son dernier souffle.

Parce que rien n'est résolu, rien n'est gagné. Aux bidonvilles ont succédé en France les quartiers ghettos en crise. L'égalité, la fraternité de la République ne se traduisent toujours pas par l'égalité des chances. Et dans notre pays, le durcissement des lois d'asile et l'exclusion des sans-papiers sont un scandale permanent.

En rendant visite aux locaux de la Pisciculture ou à la boutique de la rue des Epouses, prenez aussi conscience du travail et du témoignage de solidarité que les compagnons nous livrent. ■



L'abbé Pierre a fondé les compagnons d'Emmaüs en 1949.

## NOTES DE LECTURE



## CETTE VIE MENSONGÈRE

Giuseppe Montesano  
Seuil diffusion  
Patrick Rudaz

Naples, ville natale de l'auteur, sert de décor à une fable fantastique et philosophique. Banquets gargantuesques, délires mêlant culture populaire et raffinement littéraire, résurgence du passé d'une ville univers.

Les Negromonte, une puissante famille d'entrepreneurs rapaces, fortunés et spéculateurs ont une idée de génie: transformer Naples en un gigantesque parc de loisir où tout Napolitain est un comédien pour le grand plaisir des touristes et les juteux bénéfiques du clan. Pour parvenir à leurs fins, ils n'hésitent pas à s'approprier les musées, les monuments historiques, les palais, les églises. On restaure à tour de bras, on démolit, on construit à l'image d'un passé prestigieux. «Il fallait que la ville soit redessinée comme après un bombardement. Il fallait que surgisse Neapolis, entière! Et si on ne réussissait à rien trouver d'entier, alors, il fallait la reconstruire pareille à l'antique cité, et même plus antique qu'avant.»

Entre fable et cauchemar, Montesano tend au lecteur un miroir de notre époque, de notre société avec ses grimaces les plus atroces, les plus effrayantes. Mais drôle, très drôle.

## IMPRESSUM

## PRO FRIBOURG

Stalden 14  
1700 Fribourg  
tél. 026 322 17 40  
fax 026 323 23 87  
profribourg@greenmail.ch  
CCP 17-6883-3

## Abonnement

Ordinaire: Fr. 55.-  
De soutien: Fr. 88.-  
Réduit: Fr. 44.-  
(AVS, Etudiants, apprentis)

Responsable de la rédaction:  
Patrick Rudaz

Rédaction:  
Gérard Bourgarel, Adrien Page,  
Pierre Pallais, Jean-Luc Rime

Conception graphique et mise en page:  
Caroline Bruegger, Fribourg [alors.ch]

Impression:  
Imprimerie MTL, Villars-sur-Glâne

Tirage: 2200 ex.